COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE DOUARNENEZ

BRO DOUARNENEZ

Décembre 2011

n°1

DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ

Keleier Kumuniezh Douarnenez

Infos

Magazine d'information du Pays de Douarnenez

Kelaouenn Bro Douarnenez

SOMMAIRE

4 Communauté de Communes, mode d'emploi

7 Agenda 21

10 Dossier : Tout savoir sur la collecte des déchets ménagers

14 Des actions engagées pour la réduction des déchets

16 Le Contrat territorial de la baie de Douarnenez

18 Les travaux réalisés

20 Le Programme Local de l'Habitat

22 3 services pour la Petite Enfance

24 L'Écho des communes

30 Parc d'activités de Kermenez

31 Favoriser la création d'entreprises

Directeur de la publication : Rémi BERNARD, Président.

Directrice adjointe de la publication : Soisik DIJON, Conseillère Communautaire.

Rédaction : Olivier JOUVERT, chargé de communication, en collaboration avec les communes membres de l'intercommunalité, l'office du tourisme et les services communautaires.

Impression : IMPRIM'VIT à Douarnenez (02 98 92 28 66).

Conception et mise en page : YAMIII.com à Douarnenez (02 98 92 26 59).

Crédits photos : Communauté de Communes du Pays de Douarnenez, Office du Tourisme et YAMIII.com.

ISSN en cours, Imprimé à 10 500 exemplaires, avec encres végétales, sur papier PEFC, label qui garantit la gestion durable des ressources forestières.

Communauté de Communes

75 rue Ar Véret
BP 225
29172 Douarnenez Cedex
Tél : 02 98 74 48 50
Fax : 02 98 74 48 54
Courriel : ccdz@wanadoo.fr
- Accueil du public du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- Mercredi après-midi distribution des sacs noirs et jaunes (pour les personnes ne les ayant pas retirés lors des distributions par quartier).
- Secrétariat général : 02 98 74 49 13, ccdz.secdir@orange.fr
- Environnement (Déchets Ménagers et Prévention) : 02 98 74 29 94, ccdz.om@orange.fr
- Redevance Déchets Ménagers : 02 98 74 48 51, ccdz.fact.om@orange.fr
- Voirie : 02 98 74 49 45, ccdz.voirie@orange.fr
- Propreté urbaine : 06 01 43 04 42, ccdz.guy.seznec@orange.fr
- Agenda 21 : 02 98 74 49 10, ccdz.env@orange.fr
- Économie : 02 98 74 49 14, ccdz-eco@wanadoo.fr
- Marchés publics : 02 98 74 48 53, c.c.dz-louarn@wanadoo.fr
- Communication : 02 98 74 49 43, ccdz.communication@orange.fr
- Habitat : 02 98 74 49 49, ccdz.cleguennec@orange.fr (accueil du public du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30)
- Comptabilité : 02 98 74 49 40, ccdz.compta@orange.fr
- Ressources Humaines : 02 98 74 48 52, ccdz.drh@orange.fr

Pépinière d'entreprises

75 rue Ar Véret
BP 245
29172 Douarnenez Cedex
Tél : 02 98 75 51 50
Fax : 02 98 75 51 90
Courriel : pepiniere-dz@wanadoo.fr

Crèche intercommunale

13 HLM Pouldavid
29100 Douarnenez
Tél : 02 98 92 84 55
Fax : 02 98 92 84 55
Courriel : crecheccdz@orange.fr

Mission locale

18 r Anatole France
29100 Douarnenez
Tél : 02 98 92 28 27
Fax : 02 98 92 04 60

Office du Tourisme

1 rue Docteur Mével
29100 Douarnenez
Tél : 02 98 92 13 35
Fax : 02 98 92 70 47
Courriel : info@douarnenez-tourisme.fr

Déchetteries

Lannugat (Douarnenez)
Ouverte du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Tél : 02 98 74 64 19
Lestrivin (Poullan-sur-mer)
Ouverte du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Edito

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création en décembre 1993, la Communauté de Communes n'a jamais cessé de se développer, tant en matière de services que sur les actions engagées en matière de développement économique, d'environnement, d'habitat ou encore de services liés à la petite enfance.

Fruit d'un important travail mené conjointement avec les communes membres, avec les acteurs institutionnels et économiques, la Communauté de Communes est un exemple d'exercice réussi de coordination, nourri d'échanges, d'expériences et d'idées. Institution incontournable, elle contribue fortement au développement du territoire, à la préservation de l'environnement et à l'amélioration des conditions de vie des habitants. De nombreuses actions ont été menées en ce sens par les équipes successives, notamment le Programme Local de l'Habitat (PLH), le Contrat territorial de la Baie de Douarnenez, le Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) ou encore la réduction des déchets.

Aujourd'hui, avec l'ensemble du Conseil Communautaire, je souhaite poursuivre les travaux engagés et informer les administrés des actions qui ont été, et qui seront développées au cours des prochaines années. Cette volonté de créer du lien est une composante essentielle de notre engagement. Lien entre les communes de Douarnenez, Kerlaz, Poullan-sur-Mer, Pouldergat et du Juch qui doivent œuvrer ensemble pour le bien commun. Lien également entre vous et les services communautaires pour apporter des réponses efficaces à vos attentes.

Un des projets majeurs, pour lequel les communes, partenaires institutionnels, économiques et associatifs, mais aussi les habitants du territoire ont été associés, est le programme d'actions en faveur d'un développement durable, l'Agenda 21. Articulé autour de 5 axes stratégiques, eau, terre, humain, territoire et collectivité, l'heure est désormais à la mise en place des cent actions qui ont été définies. Unissons nos savoirs, nos forces et nos volontés pour faire de ce programme un vrai projet durable !

Vous découvrez aujourd'hui le premier magazine communautaire, le « Douarnenez Communauté, Magazine d'information du Pays de Douarnenez », expression de notre volonté de communiquer. Ce numéro présente l'ensemble des activités de l'intercommunalité. Organisé par thématiques, il vous permet d'aller à l'essentiel.

Le magazine paraitra deux fois par an, en juin et en décembre, et sera distribué dans vos boîtes aux lettres. Il vient soutenir de nouveaux outils de communication dont un site Internet qui sera mis en ligne début 2012 et sur lequel vous pouvez retrouver toutes les informations de la Communauté de Communes, vous inscrire à la lettre d'information numérique et bien plus encore ! A mettre prochainement dans vos favoris : www.douarnenez-communaute.fr.

Permettez-moi de vous présenter dès à présent mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2012, en souhaitant qu'elle vous apporte le bonheur, la prospérité, la santé et la réalisation de vos projets, qu'ils soient personnels ou professionnels

Bonne lecture !

Rémi Bernard

Président

Mairie Douarnenez
(Maire : Philippe PAUL)
18 rue Berthelot
29100 Douarnenez
Tél : 02 98 74 46 00
Fax : 02 98 74 46 09
Services Techniques : 02 98 74 46 30
Courriel : secretariat.maire@mairie-douarnenez.fr
Site Internet : www.mairie-douarnenez.fr

Mairie Kerlaz
(Maire : Michel KERVOALEN)
Place du Presbytère
29100 Kerlaz
Tél : 02 98 92 19 04
Fax : 02 98 92 44 03
Courriel : mairie.kerlaz@wanadoo.fr

Mairie Le Juch
(Maire : Sébastien STEPHAN)
5 rue Louis Tymen
29100 Le Juch
Tél : 02 98 74 71 50
Fax : 02 98 74 71 99
Courriel : mairie.le-juch@wanadoo.fr

Mairie Pouldergat
(Maire : Gaby LE GUELLEC)
1 rue Ar Steir
29100 Pouldergat
Tél : 02 98 74 61 26
Fax : 02 98 74 64 12
Courriel : pouldergat.mairie@wanadoo.fr

Mairie Poullan-sur-Mer
(Maire : Martine LE GOFF)
Place Bel Air
29100 Poullan-sur-Mer
Tél : 02 98 74 03 92
Fax : 02 98 74 57 48
Courriel : mairie.poullan@wanadoo.fr
Site Internet : www.poullan-sur-mer.fr

La Communauté de Communes du Pays de Douarnenez a été créée le 27 décembre 1993 sur arrêté préfectoral. Elle regroupait alors 4 communes : Douarnenez, Poullan-sur-Mer, Pouldergat et Le Juch. Depuis 1996, la Communauté de Communes est composée de 5 communes, suite à l'adhésion de la commune de Kerlaz. Elle compte aujourd'hui 20 206 habitants (recensement 2008).

Qu'est-ce qu'une Communauté de Communes ?

L'intercommunalité est le rassemblement institutionnel de plusieurs communes qui partagent un projet de développement et d'aménagement d'un territoire. Elles mettent en commun moyens et ressources dans un souci d'efficacité de la gestion publique.
Cette volonté de coopération et la recherche du bien public a donné naissance il y a quarante ans aux premières intercommunalités. 90% des communes françaises adhèrent à une intercommunalité, ce qui représente 53,3 millions d'habitants (source : ADCF - Observatoire de l'Intercommunalité).

Quelles sont ses compétences ?

La Communauté de Communes exprime la volonté des 5 communes adhérentes de travailler ensemble sur des objectifs déterminés et de créer un espace de solidarité dans le respect de l'identité de chacune d'elle. Ainsi, la Communauté de Communes exerce les compétences suivantes :

• Aménagement de l'espace
(exemples : Cohérence territoriale ; Aménagement rural, etc).

• Développement économique
(exemples : Création et gestion des parcs d'activités économiques ; Elaboration d'un programme d'actions économiques et touristiques).

• Protection et mise en valeur de l'environnement
(exemples : Elaboration d'un plan d'actions en faveur d'un développement durable ; Collecte et traitement des déchets ménagers ; Gestion des déchetteries ; Gestion de l'assainissement non collectif (SPANC), Elaboration d'actions pour la reconquête de la qualité des eaux des bassins versants de la Communauté de Communes).

• Participation à la vie des communes et des habitants
(exemples : Participation à des actions menées sur l'ensemble du territoire communautaire par des organismes habilités ou des associations).

• Action sociale et solidarité
(exemples : Gestion et animation de la crèche communautaire ; Construction, aménagement, entretien et gestion de structures d'accueil des enfants).

• Politique du logement et du cadre de vie
(exemples : Participation financière aux organismes HLM pour les opérations de construction et de réhabilitation des logements sociaux ; Observatoire de l'habitat - Programme Local de l'Habitat (PLH) ; Programme d'intérêt général (PIG) ; Aides à l'immobilier).

• Création, Aménagement, Extension de la voirie.

Comment fonctionne-t-elle ?

La Communauté de Communes du Pays de Douarnenez est composée d'un Conseil Communautaire (22 délégués, élus par les Conseils Municipaux) et d'un Bureau Communautaire (12 élus). Elle est organisée autour de 9 commissions, d'un comité paritaire et d'une commission d'évaluation des charges.

Le Conseil Communautaire

• Douarnenez :
Philippe PAUL, Jos LE GALL, Henri CARADEC, Erwan LE FLOC'H, Dominique TILLIER, Soisik DIJON, Michel BALANNEC, Viviane DILER, Raymond LE BRIS, Monique PREVOST.

• Poullan-sur-mer :
Rémi Bernard, Martine LE GOFF, Marie-Pierre BARIOU.

• Pouldergat :
Gaby LE GUELLEC, Joël LARVOR, Yves RIOU.

• Le Juch :
Sébastien STEPHAN, Jean-François PHILIPPE, Danièle SALM.

• Kerlaz :
Michel KERVOALEN, Henriette ROGUEDA, Henri SALM.

François DOUBLET,
Directeur Général des Services

Communauté de **Communes,** *mode d'emploi*

Île Tristan

Le bureau communautaire

Président :
Rémi Bernard (depuis juin 2011)
1er Vice-Président :
Philippe PAUL, Maire de Douarnenez
2ème Vice-Présidente :
Martine LE GOFF, Maire de Poullan-sur-Mer
3ème Vice-Président :
Gaby LE GUELLEC, Maire de Pouldergat
4ème Vice-Président :
Jean-François PHILIPPE, 1er adjoint du Juch
5ème Vice-Président :
Michel KERVOALEN, Maire de Kerlaz
Membres du bureau :
Joël LARVOR, Sébastien STEPHAN, Henriette ROGUEDA, Jos LE GALL, Henri CARADEC, Erwan LE FLOC'H.

Entrée de Kerlaz

Le Juch

Allée couverte de Lesconil à Poullan-sur-Mer

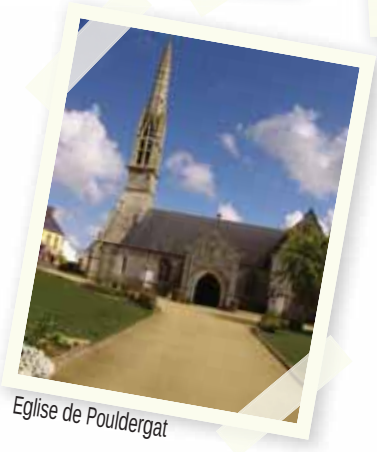

Eglise de Pouldergat

Comment sont financés les projets et les services ?

Pour la mise en œuvre des projets la Communauté de Communes dispose de plusieurs sources de financements.

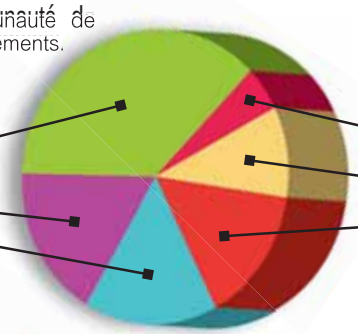

Contribution Economique Territoriale *(la C.E.T remplace la Taxe Professionnelle depuis 2010)* 37 % .
Emprunts 17 %.
Dotation de l'Etat 16 %.
5 % Subventions (Etat, Région, Département).
10 % Recettes des services et produits divers .
15 % Redevance Ordures Ménagères .

Quels sont les services de la Communauté de Communes ?

La Communauté de Communes propose un large panel de services à la population. Une centaine d'agents contribue à fournir aux habitants du territoire un service public de qualité.

• Pour s'éveiller et grandir, le service Petite Enfance avec une crèche communautaire, une halte-garderie et des Relais d'Assistantes Maternelles. En 2013, une maison de la Petite Enfance verra le jour et regroupera tous les services (Crèche, RAM, Halte-garderie).

• Pour bien vivre, le service propreté urbaine, le SPANC (assainissement non collectif), le Contrat de Baie ainsi qu'un service environnement (Agenda 21, Gestion et Prévention des déchets ménagers), et le service voirie. Le service habitat propose également des actions relatives au logement et un soutien financier pour améliorer l'habitat.

• Pour entreprendre, un service économie. Il est l'interlocuteur privilégié des entreprises et gère les divers parcs d'activités. Il propose plusieurs solutions d'hébergement pour les entreprises.

• Pour organiser la vie de l'intercommunalité, un service administration comprenant la direction générale, la comptabilité et les marchés publics, l'accueil et le secrétariat.

• Pour accompagner et former, un service ressources humaines pour l'accueil et l'accompagnement des nouveaux agents, l'information sur le statut et la fonction publique territoriale, le suivi du plan de formation, etc.

• Pour s'informer, un service communication interne et externe avec la gestion d'un journal interne, guides internes, magazine communautaire, site Internet, événementiel, relations presse, etc.

Entretien

Avec François DOUBLET, Directeur Général des Services

La Communauté de Communes existe depuis 1993, depuis combien de temps dirigez-vous les services ?

J'ai été embauché le 1er avril 1998. Depuis 1993 la Communauté de Communes avait un secrétaire de Mairie au Juch qui s'occupait des finances, un autre à Pouldergat qui faisait les actes administratifs et Hervé QUINIOU, de la Mairie de Douarnenez, avait en charge le côté technique.

Economie, Logement, Petite-Enfance, les compétences sont aussi vastes que diversifiées, quels sont, selon vous, les projets les plus significatifs de la Communauté de Communes en lien avec le quotidien des administrés ?

Tous les sujets sont aussi importants les uns que les autres car on est sur un vrai projet de territoire avec l'ensemble des services, qu'il s'agisse de l'Agenda 21, de la Voirie, de la Petite-Enfance, etc. On travaille pour le bien des administrés donc chaque compétence a son importance. Sans économie il n'y aurait pas de Communauté de Communes, sans crèche les parents auraient du mal à aller travailler, sans voirie les routes seraient impraticables et je vous laisse imaginer ce qui se passerait sans ramassage des ordures ménagères, etc.

Merci. Le mot de la fin ?

Toutes les compétences sont non seulement des compétences statutaires, donc écrites, mais notre rôle est de les rendre concrètes et de les amener au niveau humain, au service des administrés et, bien entendu, de leurs représentants, les élus.

5 communes engagées pour un développement durable

L'agenda 21, dont l'objectif est de mettre en œuvre un plan d'actions en faveur d'un développement durable sur du court, moyen et long terme, se traduit par un programme de 100 actions articulées autour de 5 axes stratégiques, l'eau, la terre, l'humain, le territoire et la collectivité. L'Agenda 21 vise à améliorer la qualité de vie des habitants, à rassembler, à fédérer, et à économiser les ressources naturelles. Le programme d'actions a été validé en Conseil Communautaire le 21 avril 2011.

5 axes

stratégiques :
L'agenda 21 communautaire est fondé sur 5 axes :

Axe 1 : un nouveau développement autour de l'humain.

Axe 2 : un nouveau développement autour de l'eau.

Axe 3 : un nouveau développement autour de la terre.

Axe 4 : demain, une nouvelle dynamique pour notre territoire.

Axe 5 : une collectivité responsable.

4 dates

1972 :
Conférence des Nations Unies sur l'environnement, à Stockholm, à l'origine du premier concept de développement durable baptisé à l'époque « éco-développement ».

27 avril 1987 :
La commission des Nations Unies à New York, présidée par Gro Harlem Brundtland, établit un rapport baptisé Notre futur commun ou Rapport de Bruntland.

13 juin 1992 :
La communauté internationale adopte le projet de développement durable dans un document appelé Agenda 21, un programme d'actions garantissant la qualité de la vie pour le 21ème siècle.

Octobre 2007 :
En France se tient le Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'un ensemble de rencontres politiques visant à prendre des décisions à long terme en matière d'environnement et de développement durable.

3 pilliers

Le développement durable repose sur trois piliers fondamentaux :

Environnement :
Préserver l'air, l'eau, la terre. Lutter contre l'effet de serre et le réchauffement de la planète. Face aux catastrophes annoncées ou en cours, une politique environnementale est plus qu'une nécessité.

Economie :
Le respect de la terre suppose de créer un nouveau mode de fonctionnement et de régulation, dans lequel l'économie est au service de l'homme et de la planète.

Social :
Réduire les inégalités et l'exclusion, alléger la détresse, prévenir la pauvreté. C'est un engagement indispensable pour le respect de l'environnement. Un développement harmonieux suppose que chacun en profite et que tous y participent. Le développement ne peut être durable que s'il est partagé.

2 méthodes

Transversalité :
Le développement durable vise à mettre en place un système global où les actions environnementales, sociales et économiques sont étroitement liées les unes aux autres. Il s'agit de poser les problèmes dans leur globalité. Cela implique de croiser l'ensemble des visions et des compétences disponibles, pour des solutions plus durables.

Participation :
Le développement durable relève de tous les acteurs : élus mais également citoyens. C'est aux habitants d'initier, de débattre, d'agir. De se réapproprier leur vie, leurs envies, leur environnement et de prendre la place qui doit être la leur : celle de véritables citoyens, responsables et actifs. Les Forums 21, les Ateliers 21, le site internet dédié vont dans ce sens.

1 outil

L'Agenda 21, programme de développement durable.

Qu'est-ce que le développement durable ?
« Le développement durable est un développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle, sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures ». Rapport Brundtland, 1987.

En d'autres termes, il s'agit d'un mode de vie et de développement qui préserve le dynamisme économique tout en veillant à la réduction des inégalités sociales et à la préservation des ressources de notre planète.

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Le mot Agenda vient du verbe latin « agere » qui veut dire « ce qu'il faut faire » et le chiffre 21 « pour le 21ème siècle ». L'Agenda 21 est donc un programme d'actions pour le 21ème siècle.

L'Agenda 21 local est un plan d'actions qui énonce les priorités transversales de la Communauté de Communes en matière de développement durable et les décline en actions concrètes.

Il permet d'avoir une vision globale et de mobiliser le personnel intercommunal, communal, les acteurs locaux, les usagers et les citoyens autour de projets fédérateurs.

L'Agenda 21 local est consultable sur le site internet www.agenda21-ccdz.fr

Les 100 actions inscrites à l'Agenda 21 local vous concernent. Elles touchent directement ou indirectement toutes les activités de la collectivité dans votre quotidien.

« L'Agenda 21 a été élaboré avec les élus, les partenaires institutionnels, les associations, les agents et les habitants au travers de réunions, d'ateliers et de forums. L'heure est désormais à la mise en place des actions » explique Rémi Bernard, Président de la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez.

Des exemples actions engagées et à venir :

Actions engagées :

- Améliorer la gestion et la prévention des déchets
- Mieux communiquer (embauche d'un chargé de communication et création d'un Guide Agenda 21).
- Reconquérir la qualité des eaux
- Mieux identifier et faire connaître le Pays de Douarnenez.

A venir :

- Optimiser l'offre de transports en commun
- Encourager le covoiturage
- Economiser la ressource en eau
- Encourager le développement d'une agriculture durable.

3 février 2009

Lancement de la démarche : adoption du projet d'Agenda 21 par le conseil communautaire.

10 Avril 2010

À Poullan Sur Mer, lancement de la concertation : 1er Forum Agenda 21. Il a permis de lancer la mobilisation et de présenter le diagnostic.

23 et 24 juin 2010

À Douarnenez, travail en ateliers Phase 1 : les Ateliers 21 se sont réunis pour étudier les conclusions du diagnostic et faire ressortir des axes stratégiques de l'Agenda 21.

L'Agenda 21 en quelques dates

8 et 9 septembre 2010
À Pouldergat, travail en ateliers Phase 2

9 octobre 2010
Au Juch, 2ème Forum Agenda. Les participants ont pu identifier les actions qui leur paraissaient les plus importantes et proposer des actions complémentaires à celles proposées en ateliers.

21 avril 2011
Adoption du programme d'action d'Agenda 21 en Conseil Communautaire.

Septembre 2011
Distribution du Guide Agenda 21 dans les boites aux lettres du territoire.

8 octobre 2011
À Poullan-sur-Mer, présentation du programme d'action aux citoyens.

Entretien

Avec **Sophie DE ROECK,**
Chargée de mission Agenda 21

Depuis combien de temps travaillez-vous à la Communauté de Communes ?
J'ai été embauchée en janvier 2007, et travaille sur l'Agenda 21 depuis janvier 2009.

Quelles sont vos principales missions ?
Mes principales missions sont de mettre en œuvre l'Agenda 21 de la collectivité, organiser et animer les réunions, les forums grand public, mettre en place des groupes de travail, sensibiliser et communiquer sur le développement durable, mettre à jour le site internet dédié ainsi que rédiger des newsletters.

En quoi votre service est-il indispensable à la Communauté de Communes ou aux administrés ?
Mon service est devenu indispensable au regard de la situation environnementale, sociale et économique actuelle. J'ose espérer que l'Agenda 21 puisse contribuer à faire changer les choses, permette à chacun de vivre en harmonie avec notre territoire. Toutes les actions à mettre en œuvre touchent de près ou de loin le quotidien des habitants.
Favoriser une agriculture durable, favoriser les bâtiments et logements moins énergivores ou encore organiser des réseaux de déplacements doux et écologiques sont des actions qui nous respectent, respectent le territoire mais aussi et surtout, respectent les générations à venir.

A quoi ressemble une journée type au sein de votre service ? Qu'aimez-vous le plus dans vos missions ?
Je mets à jour le site Internet dédié à l'Agenda21, au besoin je rédige une newsletter, il se peut que j'aille sur le terrain pour des rendez-vous ou pour l'organisation d'un événement. Je prépare des réunions de travail, élabore des dossiers (Reconnaissance Ministère, subventions...). Je fais aussi de la veille réglementaire ; je veille à me tenir informé de l'actualité environnementale, sociale et économique.
Ce qui me plait le plus, c'est l'organisation d'événements, le contact direct avec les élus et les habitants. Ce sont également les rencontres que je peux faire, de personnes passionnées par leur métier et de ce fait, passionnantes. La branche « développement durable » en regorge !

Le mot de la fin ?
« Le peu, le très peu que l'on peut faire, il faut le faire quand même. » T. Monrod

+ d'infos

Sophie DE ROECK
02 98 74 49 10
ccdz.env@orange.fr

Dossier :
Tout savoir sur la collecte des déchets ménagers

Depuis 1999, la compétence en matière de gestion des déchets ménagers est détenue par la Communauté de Communes. Aujourd'hui, un français produit en moyenne 360 kg de déchets par an. Sur notre territoire, nous avons produit 295 kg de déchets ménagers par habitant en 2010, bien au-dessus de la moyenne Finistérienne (247 kg/hab/an). Optons pour réduction nos déchets !

Le service des Ordures Ménagères ramasse nos déchets tout au long de l'année. Que deviennent nos déchets une fois collectés ? Comment est calculée la redevance ? Sac jaune, sac noir, où les récupérer et comment s'y retrouver ? Quel est le calendrier des collectes ?

Qui ramasse les déchets ménagers ?

La collecte est assurée par le service des Ordures Ménagères composé de 19 agents. 5 bennes à ordures sillonnent, du lundi au samedi, les quartiers et communes du territoire (cf. calendrier de collecte).

Où trouver les sacs d'ordures ménagères et de tri sélectif ?

La Communauté de Communes vous fournit les sacs d'ordures ménagères et les sacs jaunes de tri sélectif. Ils sont distribués, par quartier, dans le courant des mois de janvier et de février. Les jours et lieux des retraits sont communiqués par voie de presse et par affichage dans vos commerces de proximité. Par ailleurs, vous pouvez les retirer tous les mercredis après-midi, de 13h30 à 17h00, en vous présentant à l'accueil de la Communauté de Communes.

+ d'infos

Service environement
Tél : 02 98 74 29 94 / 06 34 26 79 88
Courriel : ccdz.prevention@orange.fr

Redevance des déchets ménagers, quand et pourquoi ?

A l'exception des locataires de Douarnenez Habitat, tout nouvel arrivant doit s'enregistrer auprès du service de redevance des ordures ménagères situé dans les locaux administratifs de la Communauté de Communes. Par ailleurs, il faut penser à prévenir le service pour tout changement d'adresse ou de situation familiale.

La redevance est calculée en fonction du nombre de personnes composant le foyer. C'est une somme forfaitaire fixée chaque année par le Conseil Communautaire et visée par la Préfecture, qui est demandée à tout propriétaire ou locataire de logement habitable, résidence principale ou secondaire. La somme, calculée au prorata du temps de présence du locataire ou du propriétaire, est à régler par semestre, payable au 30 avril et au 30 octobre. Elle constitue une contrepartie financière du service rendu, supportée par l'ensemble des usagers, même si celui-ci n'est utilisé qu'occasionnellement.

+ d'infos

Véronique ROIGNANT
02.98.74.48.51
ccdz.fact.om@orange.fr

Les déchetteries :

Seuls les particuliers de la Communauté de Communes équipés du macaron sur leur pare-brise ont accès aux déchetteries. Des macarons sont disponibles à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez.
Deux déchetteries sont à votre disposition sur le territoire :

• La déchetterie de Lannugat (Douarnenez).
Ouverte du lundi au samedi: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Fermée le dimanche et jours fériés.
Tél : 02 98 74 64 19 ou 06 34 45 08 07

• La déchetterie de Lestrivin (Poullan-sur-Mer).
Ouverte du mardi au samedi: de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
Fermée le dimanche, lundi et jours fériés.
Tél : 02 98 74 53 96 ou 06 01 43 26 71

Entretien

Avec Gildas GUEGUEN,
Responsable du service des Ordures Ménagères :

Depuis combien de temps travaillez-vous à la Communauté de Communes ?

Je suis arrivé le 3 décembre 1999 et peu de temps après la Communauté de Communes obtenait la compétence en matière de ramassage des déchets ménagers. On a mis en place la collecte sélective six mois plus tard, en porte à porte, avec les sacs jaunes.

Comment est organisé votre service et quelles sont vos principales missions ?

Il est composé de 19 agents. J'assure la gestion quotidienne des tournées, le planning des agents, etc. Je gère également les marchés publics relatifs au fonctionnement du service, le suivi des contrats et des factures, les dépenses, les recettes, etc.

A quoi ressemble une journée type au sein de votre service ? Qu'aimez-vous le plus dans vos missions ?

Je n'ai pas vraiment de journée type et c'est là tout l'intérêt de mon poste. Les missions étant aussi riches que variées, mes journées s'organisent en fonction de l'activité, des intempéries, etc. Le contact avec les agents et les administrés est enrichissant, tant professionnellement qu'humainement. J'aime pouvoir répondre favorablement, autant que faire se peut, au plus grand nombre de demandes en respectant la réglementation.

Le calendrier des collectes...

Mémo

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
TRÉBOUL	■			■ ■	
POULDAVID		■ ■			■
PLOARÉ «EST»		■			■ ■
PLOARÉ «OUEST»		■	■		■
DOUARNENEZ «CENTRE»	■		■	■	
POULLAN SUR-MER		■			■
POULDERGAT		■			■
LE JUCH		■	■		
KERLAZ		■	■		

■ ORDURES MÉNAGÈRES

■ EMBALLAGES À RECYCLER

• Un doute sur votre quartier ? Contactez la Communauté de Communes.
• Sortir les sacs la veille de la collecte après 20h00.
• Aucun dépôt des sacs autour des conteneurs.
• Des conteneurs à verre sont à votre disposition sur tout le territoire (contactez la Communauté de Communes pour connaître le plus proche de votre domicile).
• Renseignements au 02 98 74 29 94

Le circuit des déchets...

Que deviennent nos déchets une fois ramassés ?

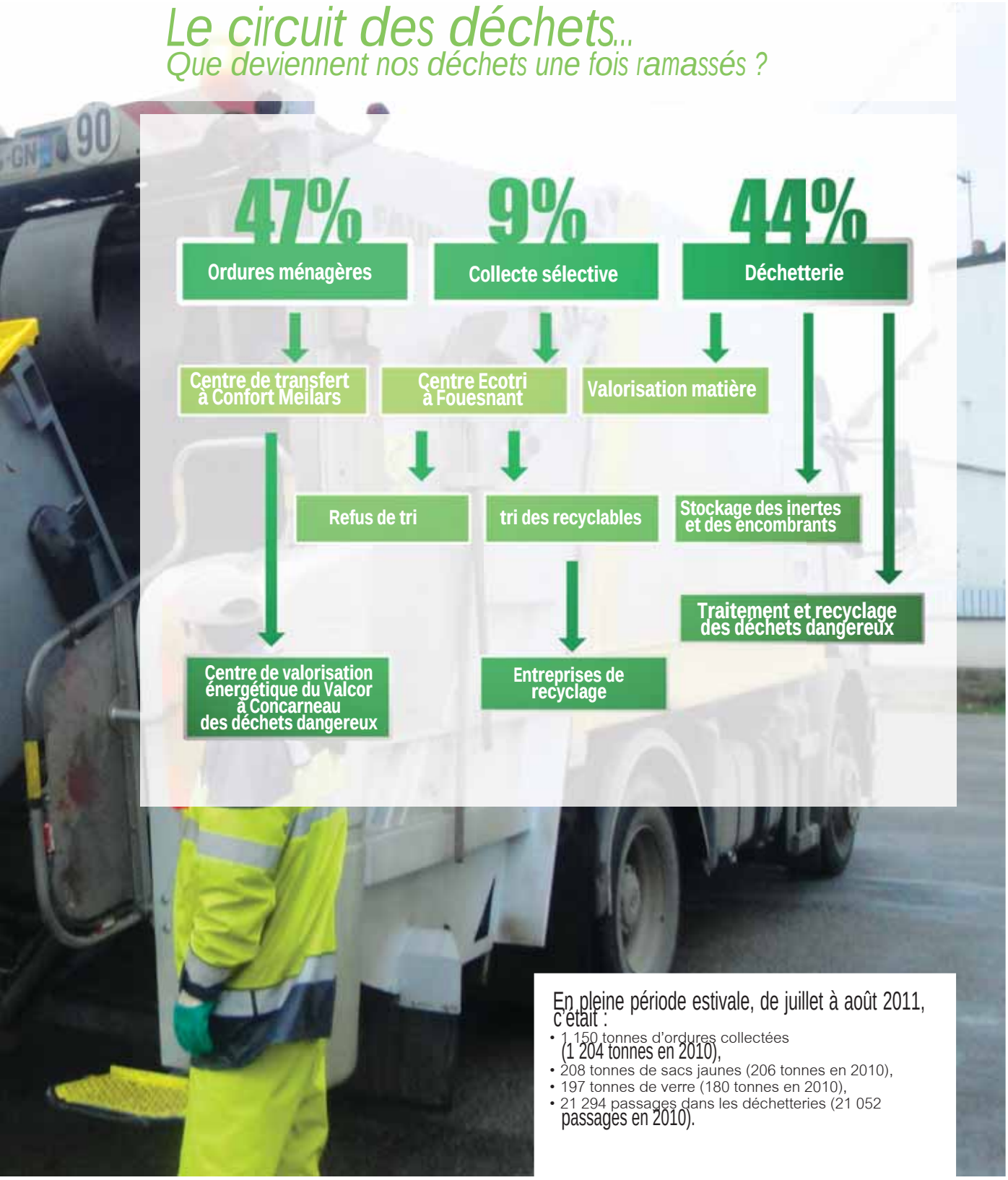

En pleine période estivale, de juillet à août 2011, c'était :

- 1 150 tonnes d'ordures collectées (1 204 tonnes en 2010),
- 208 tonnes de sacs jaunes (206 tonnes en 2010),
- 197 tonnes de verre (180 tonnes en 2010),
- 21 294 passages dans les déchetteries (21 052 passages en 2010).

Des actions engagées pour la réduction des déchets

Dans le cadre du programme local de prévention des déchets signé avec l'ADEME le 16 mai 2011, la Communauté de Communes s'est engagée à réduire de 7% les tonnages des ordures ménagères. De nombreuses actions sont engagées pour réduire la quantité de déchets sur le territoire.

Sensibilisation au compostage avec les enfants du centre de loisirs le 8 juin 2011.

Composteurs :

Les poubelles contiennent 40 % de matières organiques biodégradables « humides ». Compostées, ces matières peuvent devenir un engrais naturel et gratuit d'excellente qualité. 1 composteur acheté, c'est 100 kg par habitant et par an en moins dans les ordures ménagères. De 2004 à 2010, 747 composteurs ont été vendus.

La Communauté de Communes vous propose pour 20 € (paiement par chèque uniquement) un composteur en bois ou en plastique de 300 litres (d'une durée de vie de plus de 10 ans), un guide de compostage et un bio seau adapté à la collecte de vos déchets de cuisine. Pour acheter un composteur, rendez-vous à l'accueil de la Communauté de Communes ou téléphonez au 02 98 74 48 50

Stop pub :

Les boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités, ou des journaux gratuits. Cela représente en moyenne, chaque année, 35 kg par foyer et leur durée de vie ne dépasse pas plus de 10 minutes.

La solution : coller sur les boîtes aux lettres un autocollant STOP PUB, disponible à l'accueil de la Communauté de Communes ou en Mairie, mentionnant le refus de recevoir la publicité tout en continuant de recevoir l'information des collectivités.

Yoann MERIAS, chargé de prévention des déchets et ambassadeur de tri :

Yoann MERIAS, 24 ans, a été recruté le 14 février 2011 en qualité de chargé de la prévention des déchets et ambassadeur de tri, en remplacement de Sophie De Roeck qui s'occupe désormais de l'Agenda 21.

Au contact des administrés, ses missions sont aussi multiples que variées :

- Diagnostic du territoire (chiffrer les tonnages et trouver des solutions pour les diminuer).
- Harmonisation des consignes de tri.
- Campagne portes à portes pour le tri sélectif.
- Participation aux manifestations (compostage / tri / réduction des déchets).
- Sensibilisation dans les écoles, centres de loisirs, associations, etc.
- Promotion des gestes de prévention pour réduire les déchets (compostage, stop-pub, achats malins, etc).
- Et SURTOUT : CONSEIL AUX HABITANTS

« Ce qui me plait le plus dans mes missions c'est d'être au contact des habitants, de les écouter et de répondre à leurs interrogations sur les déchets (tri, compostage, etc.). Développer la collecte du tri sélectif, avoir la possibilité de travailler avec des enfants, tout comme des adultes, me permet d'avoir un public varié, de sensibiliser et de contribuer à la qualité de notre environnement » explique Yoann MERIAS, Chargé de la prévention des déchets.

+ d'infos

Yoann MERIAS
02 98 74 29 94 / 06 34 26 79 88
ccdz.prevention@orange.fr

Point sur l'Assainissement Non Collectif

Qu'est-ce qu'un SPANC, Service Public d'Assainissement Non Collectif ?

La loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 consacre l'eau comme faisant partie du patrimoine commun. Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général.
La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 renforce les compétences du S.P.A.N.C. :
ainsi, les contrôles des dispositifs existants doivent être réalisés au plus tard le 31 décembre 2012.

L'assainissement des eaux usées a pour objectif de protéger la santé des personnes et de sauvegarder la qualité de notre environnement, en traitant les eaux usées avant leurs rejets dans le milieu naturel. Toute habitation doit disposer d'un système d'assainissement. Depuis 1992, tous les dispositifs autonomes d'assainissement doivent comprendre le prétraitement et le traitement de l'ensemble des eaux usées.

L'objectif est ainsi de permettre, à terme, la suppression totalement les nuisances et pollutions environnementales majeures produites par les dispositifs d'assainissement non collectif défaillants du territoire.

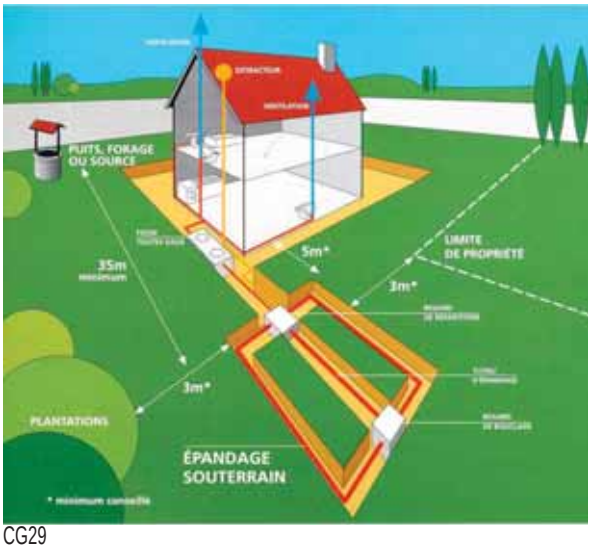

CG29

Le SPANC de la CCDZ :

La Communauté de Communes s'est dotée d'un service d'assainissement non collectif (SPANC) depuis le 1er janvier 2006.

Il existe deux types de missions du SPANC :

Pour une installation neuve, le propriétaire fait réaliser d'abord une étude de sol par un bureau d'études afin de définir la filière à mettre en place en fonction des contraintes du sol. Cette étude est ensuite soumise pour validation au Spanc (contrôle conception : 50 €). Les travaux ne doivent pas démarrer avant cet accord. Les travaux, une fois terminés, sont contrôlés par le technicien du SPANC (contrôle réalisation : 75 €).

Concernant les 1 800 installations existantes sur le territoire, elles ont toutes été diagnostiquées entre 2006 et 2010. Depuis août 2011, celles-ci sont revisitées par le technicien du Spanc afin de s'assurer de leur bon état (contrôle de bon fonctionnement : 63 €). Dans le cadre des ventes immobilières, un diagnostic spécifique doit également être réalisé pour déterminer la conformité du système d'assainissement (diagnostic pour vente : 84 €)

Filtre à sable

Contrôle

+ d'infos

Pour toutes informations réglementaires et/ou conseils techniques concernant le traitement des eaux usées, vous pouvez contacter à la Communauté de Communes:
Jean-Luc CALVEZ, technicien environnement
02 98 74 49 41 / 06 15 93 74 32
ccdz.calvez@orange.fr

Vous trouverez également toutes les informations utiles sur le site internet du Conseil Général du Finistère, rubrique Charte de l'assainissement du Finistère.

Le Contrat territorial de la baie de Douarnenez, un plan d'actions pour la restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (2009-2011)

L'Europe a adopté le 23 octobre 2000 une Directive Cadre sur l'Eau (DCE). L'objectif est d'atteindre d'ici à 2015 le bon état des différents milieux aquatiques sur tout le territoire européen. Il concerne toutes les masses d'eau : cours d'eau, lacs, eaux côtières, eaux souterraines. Les axes stratégiques de la DCE sont transposés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne (SDAGE).

Qu'est-ce que le Contrat territorial de baie ?

En 2009, les Communautés de Communes des Pays de Douarnenez, de Châteaulin et du Porzay ont souhaité travailler ensemble à la mise en œuvre d'actions concrètes visant à atteindre les objectifs de restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Les actions sont d'ordre préventif et l'engagement des acteurs est volontaire.

Les actions entreprises ont été définies au regard des 3 principaux enjeux identifiés, pour une durée de 3 ans (2009-2011) : C'est le Contrat territorial de la baie de Douarnenez

Quels sont ses enjeux ?

3 enjeux majeurs sont identifiés sur le territoire :

Les marées vertes sont liées à la conjonction de nombreux phénomènes. Globalement, il est à retenir que la configuration générale de la baie (baie semi-fermée, eau transparente...) est un facteur essentiel de leur développement. Lorsque les conditions de lumière et de température sont idéales, les algues ont besoin de phosphore et d'azote pour se nourrir.

La présence de phosphore en quantité importante dans les milieux et dans les sédiments implique que l'azote reste le seul facteur de maîtrise pour endiguer leur développement.

Certains cours d'eau de la Baie ont fait l'objet de travaux hydrauliques importants, notamment pendant le remembrement, qui ont mis en péril leur équilibre biologique par la forte dégradation de leur morphologie.

Le cours d'eau du Ris fait l'objet de prélèvements d'eau pour l'alimentation des populations, nécessitant une surveillance particulière des quantités de pesticides s'y trouvant.

Quelles actions engagées ?

Marées vertes : 5 actions engagées

- Le suivi et l'évaluation des flux d'azote arrivant dans la baie (prélèvements et analyses, calcul des flux d'azote).
- L'état des lieux du bassin versant du Port Rhu (bilan des systèmes d'assainissement et des rejets industriels, situation des exploitations agricoles).
- Des actions agricoles visant, entre autres choses, à optimiser et limiter les risques de transfert de l'azote vers les milieux aquatiques tout en accompagnant les agriculteurs dans leurs projets (connaissance des sols, information sur les innovations techniques).
- Des inventaires, diagnostics et programmes d'actions pour protéger et restaurer les milieux naturels jouant un rôle sur la limitation des transferts de polluant vers les cours d'eau :
  - Les zones humides (26 000 hectares de terrain à prospecter, dans l'objectif d'optimiser leur potentiel épuratoire)
  - Les haies, talus et aménagement parcellaire (35 000 hectares à prospecter dans le cadre du programme « Breizh Bocage », dans l'objectif de recréer un maillage bocage efficace contre le ruissellement).
- Information et communication

Morphologie : 2 actions engagées

- Parcourir les cours d'eau (environ 400 km) pour élaborer un plan d'actions visant à les protéger en restaurant la végétation des rives ou en interdisant l'accès du bétail au cours d'eau par exemple, ou en aménageant certains ouvrages pour permettre à la faune de se réapproprier les milieux (truite de mer, anguille).
- Cette action est menée en lien avec les inventaires des zones humides et du bocage.

Produits phytosanitaires : 3 actions engagées

- Evaluer les pesticides présents dans les cours d'eau (prélèvements et analyses).
- Sensibiliser les publics à la nécessité et aux moyens à mettre en œuvre pour réduire l'utilisation des pesticides. Cette action est menée :
  - Auprès des agriculteurs (point sur la réglementation, présentation des outils et méthodes alternatives, construction de mesures agro-environnementales adaptées),
  - Auprès des collectivités (plan de désherbage),
  - Auprès des particuliers (charte « jardiner au naturel »)
- Mettre en place un maillage bocager efficace pour limiter les transferts de polluants vers les cours d'eau (programme Breiz Bocage).

Vers le SAGE de la Baie de Douarnenez ?

En parallèle de la mise en œuvre des ces actions, les deux Communautés de Communes se sont rapprochées des territoires de la presqu'île de Crozon et du Cap Sizun pour définir, ensemble, le périmètre du futur Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Le SAGE est un outil politique et juridique pour travailler avec l'ensemble des acteurs locaux à la protection de l'eau et des milieux aquatiques, tout en conciliant le développement des activités économiques.

A noter qu'en réponse au Plan gouvernemental de lutte contre les marées vertes du 5 février 2010, les Communautés de Communes ont élaboré un projet de territoire avec l'ensemble des acteurs locaux pour la mise en œuvre d'un programme ambitieux axé sur la réduction des fuites d'azote. Ce programme a été remis en préfecture de Région le 31 octobre dernier. Le conseil Scientifique et la Préfecture de région donneront leurs avis sur le dossier en début d'année 2012.

En attendant, quelles solutions curatives pour la gestion des algues vertes ?

En 2009, la Communautés a créé une aire de traitement des algues vertes sur le principe du compostage avec des déchets verts. Un agrandissement a dû être réalisé en 2010 pour atteindre une capacité de l'ordre de 5 400 m^3 par an, échelonnés sur l'année.

A noter que le Centre d'Etude et de Valorisation des Algues estime à 20 000 m^3 la capacité de traitement nécessaire pour garantir le traitement des algues vertes de l'ensemble de la Baie.

+ d'infos

Emmanuel TRARIEUX
Tél : 02 98 74 49 42 / 06 15 93 75 25
Courriel : contrat.baie.dz@orange.fr

Les travaux réalisés

La Communauté de Communes du Pays de Douarnenez a élargi sa compétence voirie à l'ensemble des voies communales à compter du 1er janvier 2010. De nombreux travaux ont été menés jusqu'ici. La liste présentée ci-dessous ne représente pas l'ensemble des travaux effectués, et à venir, mais bien une liste non exhaustive des travaux les plus significatifs.

1/ Le site de la gare

Réaménagement complet de la voirie après effacement des réseaux aériens (électricité, télécom, et éclairage public).
Elargissement de la rue Ar Véret.
Création d'une zone à 30 km/h avec deux plateaux surélevés.
Création d'un carrefour giratoire.
Création d'un mail piétonnier.
Création d'une nouvelle voie reliant la rue Ar Véret et l'avenue de la gare.
Réfection de la rue Pors An Eostig avec aménagement d'un chemin cyclos-piétons prolongeant la voie verte (ancienne voie ferrée) jusqu'au nouveau mail piétonnier.
Travaux réalisés en 2010.
Montant total des travaux : 1 218 267 €

2/ Rue du Père Maunoir et rue Pen Ar Menez

Réaménagement de la voirie avec une première tranche entre la route du Ris et la place du Père Maunoir (travaux réalisés début 2011).
2ème tranche entre la place du Père Maunoir et la rue Charles Peguy comprenant également la rue Pen Ar Menez (travaux réalisés en automne 2011).
3ème tranche prévue en 2012 avec les rues Charles Peguy (jusqu'à la place J.Loth), J .P Calloc'h et de Coataner.
Montant total des travaux (pour les 2 premières tranches) : 530 425 €

3/ Rue Duguay Trouin et rue L. Pasteur

Réaménagement de la voirie après travaux de renouvellement des réseaux eau et assainissement et effacement des réseaux aériens (électricité, télécom, et éclairage public).
Création d'un giratoire (carrefour de l'Octroi) avec inversion du sens de circulation de la rue du Pont.
Printemps 2011 : Rue Duguay Trouin + giratoire
Automne 2011 : Rue Louis Pasteur
Montant total des travaux : 701 930 €

4/ Boulevard Jean MOULIN

Création d'un giratoire au carrefour avec la rue E.Branly et le passage de Kerguelen.
En coordination avec le réaménagement du parking du centre Leclerc.
Giratoire financé en partie par le centre Leclerc.
Réaménagement du boulevard Jean Moulin, entre le nouveau giratoire et le giratoire de Toubalan.
Travaux : automne 2011.
Montant total des travaux : 281 873 € (Le centre E.LECLERC participant à hauteur de 160 000 €)

5/ Aménagement du quartier de la gare au Juch

Création d'une nouvelle voie et d'un parking entre la rue de la gare et la rue de la Laiterie.
Reamenagement de la rue de la Laiterie (début 2012).
Cheminement piétons sur la rue de la gare, entre le nouveau parking et la voie verte (ancienne voie ferrée).
Travaux réalisés en automne 2011.
Montant total des travaux : 325 642 €

Echarpe d'Or 2011 de la Prévention Routière

Le 30 novembre 2011, au Palais de l'Elysée, au cours d'une cérémonie présidée par le Président de la République, Nicolas Sarkozy, la Communauté de Communes, représentée par son premier vice-président, Philippe Paul, a reçu l'Echarpe d'Or 2011 de l'association Prévention routière.

© Présidence de la république – L.BLEVENNEC

Elle a été distinguée pour l'aménagement du site de la Gare à Douarnenez, proposant plus d'espaces dédiés aux piétons et une meilleure accessibilité.

8/ Plan d'accessibilité de la Voirie et des espaces publics

La Communauté de Communes vient de lancer une étude pour l'élaboration des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) pour les 5 communes : Douarnenez, Poullan-sur-Mer, Pouldergat, Le Juch et Kerlaz. Cette action est conforme à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ainsi qu'aux décrets 2006-1657 et 2006-1658 du 21 décembre 2006 et à l'arrêté d'application du 15 janvier 2007.

Un diagnostic détaillé des itinéraires de chaque commune, constitué notamment de pôles générateurs de déplacement des piétons (services, équipements publics, commerces, etc) est prévu dans cette étude qui a été confiée à la société « Accessmétrie ».

A l'issue de cette étude, le P.A.V.E sera voté par le Conseil Municipal de chaque commune.

Par la suite, des travaux de mise en accessibilité seront réalisés dans les prochaines années.

Entretien

Avec Yvon DESCHAMPS, Responsable du service Voirie

Depuis combien de temps travaillez-vous à la Communauté de Communes ?
J'ai été embauché à la Mairie de Douarnenez en mai 2001 et je travaillais au service voirie de la ville depuis sa création en 2003. J'ai été intégré à la Communauté de Communes du Pays de Douarnenez en Janvier 2010, date du transfert de la compétence voirie vers la CCDz.

Comment est organisé votre service et quelles sont vos principales missions ?
Le service est composé aujourd'hui de 28 agents en régie voirie et de 18 agents en régie propreté. 6 agents, dont moi-même, sont dans le volet administratif, secrétariat et étude. Un nouvel agent va bientôt intégrer l'équipe en tant que contrôleur voirie, il y a donc 52 agents au total, bientôt 53. Je suis responsable du service voirie dont les missions sont, entre autres, la maintenance et la propreté de la voirie, la gestion des réclamations, l'étude et le suivi des travaux d'investissement. Par ailleurs, il y a également la gestion de la circulation et l'instruction des arrêtés de circulation et d'occupation du domaine public, sans oublier la coordination et le suivi des travaux sur le domaine public avec les gestionnaires des réseaux.

En quoi votre service est-il indispensable à la Communauté de Communes ou aux administrés ?
Le service voirie est indispensable au déplacement des administrés dans de bonnes conditions de circulation et de sécurité.

A quoi ressemble une journée type au sein de votre service ? Qu'aimez-vous le plus dans vos missions ?
Je n'ai pas de journée type...J'ai un emploi du temps très varié entre les diverses réunions, les études, les suivis des chantiers, les réponses aux réclamations, la gestion du personnel, etc. Même si c'est parfois difficile, j'aime la variété que m'offre ce travail et le contact humain avec les usagers, les élus et les collaborateurs. Il est valorisant par des réalisations concrètes qui améliorent le quotidien des usagers.

Merci ! Un dernier mot ?
Il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la voirie du territoire. La responsabilité du service est un challenge où il faut concilier les besoins avec les moyens, tant humains que financiers. Le travail est prenant, parfois difficile, mais souvent passionnant.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH)
Un outil ambitieux au service des habitants

Le service habitat met en œuvre, en concertation avec les communes membres et l'ensemble des acteurs de l'habitat (institutionnels, bailleurs sociaux, ADIL, notaires...), les actions définies au Programme Local de l'Habitat (PLH 2011-2016), outil opérationnel en matière d'habitat. Les administrés peuvent s'adresser directement au service habitat qui les renseignera sur leurs droits relatifs à l'amélioration, voire à l'accession de leur logement. Les demandes de subvention sont instruites gratuitement par le service.

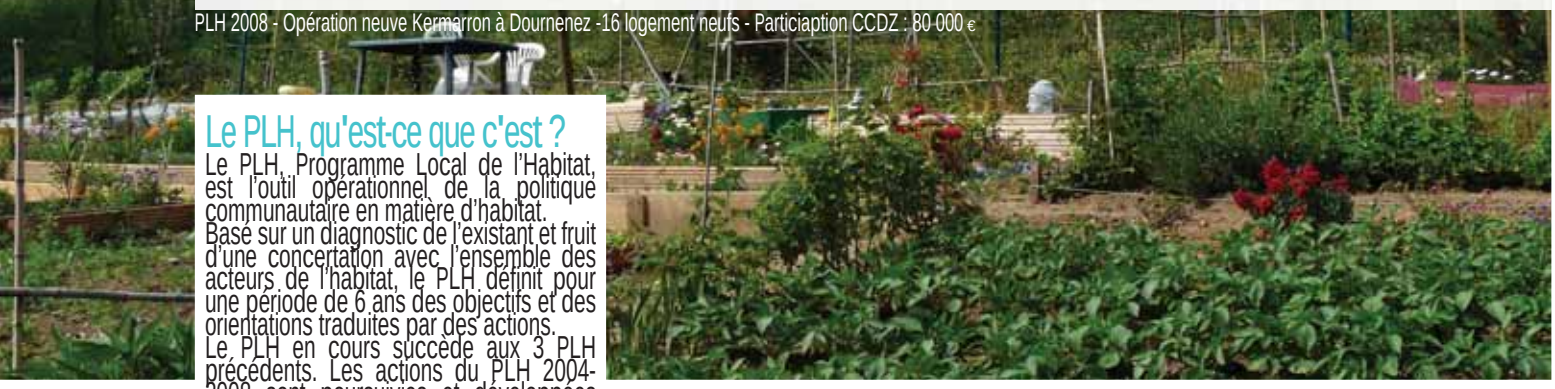

PLH 2008 - Opération neuve Kermarron à Dournenez -16 logement neufs - Particiaption CCDZ : 80 000 €

Le PLH, qu'est-ce que c'est ?

Le PLH, Programme Local de l'Habitat, est l'outil opérationnel de la politique communautaire en matière d'habitat.
Basé sur un diagnostic de l'existant et fruit d'une concertation avec l'ensemble des acteurs de l'habitat, le PLH définit pour une période de 6 ans des objectifs et des orientations traduites par des actions.
Le PLH en cours succède aux 3 PLH précédents. Les actions du PLH 2004-2008 sont poursuivies et développées pour le PLH 2011-2016.

Quel est le but du PLH ?

Le PLH 2011-2016 fixe un objectif de production de 100 logements annuels (600 au total). Il vise l'arrêt de la décroissance démographique et l'amélioration de l'attractivité du territoire.

Quelles sont les priorités du PLH ?

- Aider la production de logements abordables,
- Améliorer et reconquérir le parc existant,
- Promouvoir la qualité et la diversité de la production neuve,
- Répondre aux besoins des populations spécifiques (jeunes, seniors dépendants, gens du voyage, etc).

Quels objectifs et les orientations ?

A travers la mise en œuvre de 17 actions. La réussite du PLH est notamment conditionnée à une gouvernance forte, un partenariat de qualité ainsi que des moyens budgétaires conséquents : la Communauté y alloue une enveloppe annuelle de près de 500 000 €.

Les actions phares du PLH

Aider la production de logements abordables

Nature de l'opération	Montant du Prêt bonifié par la CCDZ	Durée de remboursement	Paiement des intérêts d'emprunt
Ancien	15 000 €	15 ans	CCDZ

Pour l'accession à la propriété des jeunes ménages

Comment ? L'aide prend la forme d'un prêt bonifié (prêt à taux zéro). La Communauté prend en charge les intérêts d'emprunt pour 15 ménages et projets par an avec « CLE PRIMO ACCESSION ».
Pour qui ? et quels projets ? les ménages et projets ciblés (conditions de ressources, âge, surface habitable...). Pour toute acquisition dans le neuf ou l'ancien située dans les périmètres éligibles (centre ville et centres bourgs).
Comment ? s'adresser au Service Habitat. *Nouveauté*

Pour la production locative sociale

Le PLH poursuit son soutien à la production des logements locatifs sociaux. Il privilégie les opérations en acquisition-amélioration, et démolition-reconstruction, dans un but de reconquête et de mixité des centres. Plus de 300 000 € annuels y sont dédiés, soit environ 2/3 du budget PLH.

LOGEMENT

Aides à l'amelioration de l'habitat (parc privé ancien)

Pour qui ? pour les propriétaires occupants modestes et les propriétaires bailleurs s'engageant à louer à des loyers plafonnés

Pour quels travaux ? des travaux permettant une amélioration de la performance énergétique minimum, accessibilité et autonomie de la personne (détail à préciser en contactant le service Habitat)

Comment faire une demande ? le Service Habitat analyse l'éligibilité des demandes aux subventions, monte les dossiers et accompagne gratuitement les propriétaires, de la demande au paiement des subventions.

Quels subventions ? subventions variant en fonction des revenus et des travaux.

Exemple

Nouveauté

Pour un projet de travaux de 10 000 € HT (propriétaires occupants très modestes effectuant des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 %)

Aide estimée ANAH	: 2 000 €
Aide supplémentaire « habiter mieux »	: 1 100 €
Complément CCDZ	: 500 €
Complément « habiter mieux »	: 500 €
Montant global	: 4 100 €

Exemple de réalisation
projet bailleur à Douarnenez
2010

Réhabilitation de 3 logements locatifs conventionnés (loyers sociaux dans le parc privé) avec la participation financière de la CCDZ

Aides au ravalement

Le dispositif d'aide au ravalement existe depuis 2001.

Où et quels travaux ?

- immeuble achevé depuis au moins 10 ans et situé dans les périmètres éligibles,
- nettoyage et remise en peinture des façades ou réfection des crépis,
- le ravalement concernera à minima la façade principale visible de la voie publique.

Quel montant de subvention ? la subvention est calculée en fonction de la surface ravalée et visible de la voie publique (1 000 € maximum)

Comment faire une demande ? s'adresser au Service Habitat.

+ d'infos

Le Service Habitat
Olivia Le Bras - Responsable.
Permanences, à la CCDZ, assurées par Cécile LE GUENNEC, assistante du Service Habitat
Tous les matins de 9h00 à 12h30, du lundi au jeudi (ou sur RDV)
Tél : 02 98 74 48 50
Courriel : ccdz-cleguennec@orange.fr

PETITE ENFANCE

3 services pour la Petite Enfance

La compétence Petite Enfance est communautaire depuis fin 2009. Que la demande des familles soit régulière ou occasionnelle, différents modes de garde existent sur le pays de Douarnenez.

1/ La crèche intercommunale

Régie depuis plusieurs années par l'association « Ch'oari coucou », la crèche est devenue un service de la Communauté de Communes depuis le 1er janvier 2010.

Une équipe de 9 professionnelles accompagne les enfants quotidiennement en concertation avec les familles.

La structure permet de répondre aux besoins de l'enfant tout en respectant son rythme. C'est un lieu de vie où chaque enfant peut s'épanouir et développer son autonomie avec des aménagements et un projet éducatif réfléchi.

La crèche accueille de façon régulière 16 enfants âgés de 2 mois et demi à 3 ans du lundi au vendredi de 7h45 à 18h45. Le service convient à un besoin de garde d'au minimum 3 journées par semaine. La journée est rythmée par les moments de repos, les repas et les activités d'éveil adaptées à l'âge et aux besoins des enfants (éveil aux livres avec la médiathèque, peinture, éveil musical, etc).

Inscriptions et tarifs :
Les entrées se font en fonction des places libres et du rang sur la liste d'attente. Une fiche de demande d'accueil est à retirer à la crèche. Les tarifs sont déterminés suivant un barème national fixé par la Caisse nationale d'Allocations Familiales et calculés en fonction des ressources des parents et du nombre d'enfants à charge.

+ d'infos

Crèche intercommunale
13 HLM de Pouldavid
DOUARNENEZ
Tél : 02.98.92.84.55
crecheccdz@orange.fr

2/ La Halte-Garderie

La Halte-Garderie propose, dans les locaux de la CAF situés dans le centre-ville de Douarnenez, un accueil occasionnel et ponctuel pour 20 enfants de 2 mois à 3 ans, encadrés par une équipe de professionnelles, du lundi au vendredi.

Type d'accueil :
- En journée de 8h30 à 18h00
- En demi-journée : de 8h30-12h15 et 13h30-18h
- Possibilité d'accueil d'enfants porteurs de handicaps

Inscriptions et tarifs :
L'admission se fait en fonction des places disponibles. Les tarifs sont déterminés suivant un barème national fixé par la Caisse nationale d'allocations familiales et calculés en fonction des ressources des parents et du nombre d'enfants à charge.

+ d'infos

Halte-Garderie
5 rue du Docteur Mével
DOUARNENEZ
Tél : 02 98 98 32 10

3/ Les Relais Assistantes Maternelles - R.A.M

Le R.A.M est un service gratuit à destination des parents et des professionnels de la petite enfance. Une convention passée avec la CAF du Sud-Finistère permet à la Communauté de Communes de proposer les services de deux RAM depuis de nombreuses années : le R.A.M animé par l'ULAMIR du Goyen sur les communes rurales et celui géré par la Caisse d'allocations du Finistère sur Douarnenez.

Les parents ou futurs parents y trouveront toutes les informations relatives à la garde des enfants (les modes d'accueil existants sur le territoire, les aides financières, le contrat de travail, les disponibilités des assistant(e)s maternel(le)s).

Le R.A.M informe également les assistant(e)s maternel(le)s sur les sujets liés à leur emploi (agrément, formations, statuts, rémunération, conditions de travail, soirées conférences et soirées thématiques sur la petite enfance, etc.).

Des permanences sont assurées par les animatrices de l'ULAMIR et de la CAF. Des activités d'éveil, des espaces jeux rencontres, de l'éveil musical et des ateliers de psychomotricité sont également organisés.

+ d'infos

Relais assistantes maternelles du Goyen
ULAMIR Centre social du Goyen
12 rue Abbé Conan
Poullan/Mer
Tél : 02.98.74.27.71
Relais assistantes maternelles CAF
A l'antenne sociale CAF à Douarnenez - 02.98.98.39.87. Les lundis et les mardis après-midis.
En dehors des permanences : 02.98.98.38.47

4/ Un projet : la Maison de l'Enfance

Pour que la Communauté de communes puisse proposer un équipement innovant, répondant aux besoins des familles en termes d'accueil et permettant de développer les services existants, il a été décidé de créer un bâtiment regroupant les différents services liés à la petite enfance.

La structure, située à Ploaré sur le site de l'ancien patronage St-Herlé, sera mise en service fin 2013. Elle regroupera une structure multi-accueil 0-3 ans de 50 places. D'une surface totale de 935 m², sur un terrain de 1 780 m², elle comprendra :

- une crèche de 30 places,
- une halte-garderie de 20 places,
- un espace pour les activités d'un relais assistantes maternelles et un lieu parents-enfants,
- un atelier jeux,
- une salle de motricité,
- une salle de réunion et un espace du personnel,
- une buanderie et des espaces techniques,
- une cuisine autonome.

Le bâtiment sera réalisé dans le cadre d'une approche environnementale et répondra aux normes H.Q.E en intégrant notamment l'utilisation d'énergie renouvelable, un choix des matériaux respectueux de l'environnement, etc.

Coût prévisionnel des travaux : 2 599 000 € H.T (partenaires financiers : CAF, Etat, Conseils Général et Régional).

Vers un R.A.M Communautaire

Au 1er janvier 2012, la Communauté de communes assurera la gestion du R.A.M sur l'ensemble des communes. Cette décision marque la volonté d'organiser et de développer le service Petite Enfance à l'échelle du territoire. Une responsable R.A.M, ayant la qualification d'éducatrice de jeunes enfants, a été recrutée. Elle sera chargée de l'animation des permanences. Les lieux d'activités ne changeront pas et les assistantes maternelles pourront se rendre aux permanences et ateliers sur les communes de leur choix.

Kerlaz
Entre terre et mer

Amoureux d'histoire :
Plongez sans retenue dans celle de la ville d'Ys. « Surprenant ! La légende d'Ys dans une église. Mais la mer est si proche où se noua le drame ... »

Amoureux d'édifices religieux:
Nul doute que l'église St Germain (17ème siècle), les croix et calvaires inscrits au tableau des monuments classés, les fontaines votives de la commune vous envoûteront

Amoureux de la mer :
Kerlaz la borde sur 3 km environ. Ainsi le long du chemin de grande randonnée, nous vous promettons de magnifiques points de vue sur la baie de Douarnenez, du Cap Sizun, de la presqu'île de Crozon, de Beg Ar Garreg, au RIS. Le nouveau sentier de Lanevry vous enchantera

Amoureux de géologie et d'archéologie :
Le naturaliste découvrira les retombées du massif granitique de Locronan à l'Est, des roches métamorphiques en falaise entre Lanevry et le Ris. Les fouilles de Maurice HALNA du FRETAY vous mèneront à l'âge de bronze. Récemment 2 nouveaux tumulus ont été signalés au Cotty et à Bellevue. Dans l'anse du Ris, des cuves de salaison ont été mises à jour.

Découvrez la Forêt du Nevet :
Riche en essences végétales, elle constitue l'un des plus agréables ensembles boisés. Vos pas vous guideront vers le circuit de la vallée du Nevet (balisage jaune 11 km : 3 H) : Extase garantie !

Kerlaz est une commune de 800 habitants, jeune et dynamique. Son école (près de 50 élèves) attire les nouveaux résidents potentiels et les investisseurs : l'OPAC de Quimper a aujourd'hui un parc de 5 maisons en location –propriété à vendre et 5 terrains à bâtir. D'autres projets de lotissement sont en gestation. Les habitants, petits et grands, sont comblés par les services proposés par la ville toute proche mais aussi par l'ULAMIR du GOYEN qui anime de nombreuses activités (gymnastique, musique etc). Une garderie municipale gratuite pour les enfants se rendant au Centre de loisirs est assurée tous les mercredis et durant les vacances scolaires.

Associations :
Les nouveaux kerlaziens peuvent sans retenue s'investir dans la vie communale grâce aux nombreuses associations locales : Kerlaz Sports, Le Comité Des Fêtes, le Club loisirs et détente, l'Association des Parents d'Elèves etc.

La bibliothèque municipale dotée des derniers prix littéraires et de nombreuses vidéos récentes attire le plus grand nombre. Vous l'aurez compris, Kerlaz est une commune où il fait bon vivre !

Pouldergat
Un patrimoine historique complet

Pouldergat, commune de 1 286 habitants, se situe à la croisée de trois contrées : Le Pays Bigouden, le Cap Sizun et le Pays Glazik. La commune est jumelée avec un village de Pays de Galles, Cwamaman.

La commune de Pouldergat compte de nombreux équipements parmi lesquels l'école publique « Yves Riou » qui accueille 65 élèves et dispense les cours de la maternelle au CM2. Une cantine est ouverte à l'école ainsi qu'une garderie périscolaire. Le centre de loisirs sans hébergement (CLSH) « Ti ar Vugale » est ouvert aux enfants de 3 à 12 ans, tous les mercredis pendant l'année scolaire et pendant toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi. La maison des jeunes « Ti Ar Yaouank » est ouverte aux jeunes le mercredi après-midi, en fin de semaine et pendant les vacances scolaires.

La salle communale « TI AN HOLL » est composée de deux espaces et de locaux techniques : une grande salle avec podium, un bar, une tisanerie, une loge, et 3 salles de réunions d'une contenance de 20 à 30 personnes chacune. Un espace qui comprend 3 salles de musique (dont une pour l'école de musique) pour les Glaziked, soit une surface totale de 1 005 m² pour une capacité maximum autorisée de 1 070 personnes.

Cette commune rurale offre aux amoureux de la nature un patrimoine complet :

A découvrir :

- L'église « Saint Ergat » du XVI^{ème} siècle.
- Calvaires :
  - de Kerlivit (XV^{ème} siècle, restauré au XIX^{ème} siècle, de la Créac'h (XV-XVI^{ème} siècle), du placitre de l'église (XV-XVI^{ème} siècle).
  - croix ou vestiges de croix : le Couédic (XIX^{ème}), Lanriec (Moyen âge, 1871), la croix de l'église (1865, 1920), l'école Saint Antoine (1864).
- Différents manoirs :
  - dont le manoir de Penhoat (XVI-XVIII^{ème} siècle), restauré au XIX^{ème} siècle.
- Le lavoir (XVI^{ème} siècle), restauré au XIX^{ème} siècle,
- Le presbytère (1833).
- La maison de le Questel (XVI-XVIII^{ème} siècle).
- La ferme de Listri-Vras (XVI^{ème} siècle), restaurée au XIX^{ème} siècle.
- Le puits de Listri-Vras (1757).
- 19 moulins (y compris Pouldavid) : les moulins à eau de Penercreac'h, de Pouldavid, de Kerguesten, de Trémebit, du Roz, de Kernaou, Vert, de Kerlivic, de Kerguélen, ...
- Des kilomètres de sentiers de randonnée aménagés à pied ou à VTT :
  - le circuit des moulins (27 km).

Des associations dynamiques :

- Entretien des circuits de randonnée et du patrimoine : An Dinarzierien
- Favoriser le contact et développer des activités : Club de l'amitié
- Perpétuer et transmettre la culture bretonne : Le Bagad et le cercle Dalc'h Mad
- Initier aux chants de marins : Le groupe Salicorne
- Pratique du vélo et du football : Pouldergat Cyclo et Pouldergat Sports
- Fournir un panel de livres et des supports multimédias : Bibliothèque Municipale
- Organiser le rallye pédestre annuel et différentes manifestations : Le Comité d'animations
- Participer à la vie de l'école publique : l'Association des Parents d'Elèves (APE)
- Réguler la population du gibier : les deux sociétés de chasse
- Regrouper les anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, entretenir le devoir de mémoire : les anciens combattants FNACA
- Entretenir des relations et des échanges avec le village jumelé à Pouldergat : le comité de jumelage.

Les gros projets de la commune pour les années à venir :

- La mise en place de l'assainissement semi-collectif
- La restauration du presbytère en pôle administratif et culturel (mairie).

Poullan-sur-Mer
Un développement urbain

Sentier côtier

Bourg

Chapelle Notre Dame de Kérinec

Espaces paysagers durables

Réhabilitation patrimoine urbain

La commune de Poullan-sur-Mer compte 1 643 habitants pour une surface de 3 035 hectares. L'agriculture lui a façonné un paysage verdoyant jusqu'à sa limite avec la mer, côté nord.. Depuis une quinzaine d'années, les élus ont mené une réflexion globale et mis en place une stratégie pour un développement urbain, organisé autour du centre-bourg, en y associant des espaces paysagers durables.

Le maintien de l'artisanat, des commerces et des services de proximité, le développement de l'habitat (lotissements, logements sociaux) et la réhabilitation du patrimoine urbain témoignent de la vitalité de la commune.

Des sites de qualité attirent bon nombre de visiteurs, tels le sentier côtier et la Chapelle Notre Dame de Kérinec.

L'animation culturelle et sportive est assurée par plus d'une vingtaine d'associations qui proposent des activités variées. Plusieurs manifestations sont déjà programmées pour le premier semestre 2012. Parmi celles-ci, trois dates sont à retenir :
- un concert : Claude Couamme chante Ferrat le 29 janvier, organisé par l'association Gars de Poullan (Foot).
- des courses cyclistes le 27 mai dans le cadre des Fêtes de la Pentecôte, sous l'égide du Comité des Courses.
- du théâtre les 23 et 24 juin : la Troupe Locale Café Pain Beurre jouera sa nouvelle pièce.

Le Juch
Ville architecturale

Pardon du Juch

Sur les hauteurs du Juch, commune de 766 habitants, de larges panoramas s'ouvrent de la baie de Douarnenez à la forêt du Nevet et la montagne de Locronan. Une table panoramique située sur les hauteurs de Kervogat, permet d'apprécier ces paysages magnifiques.

Nichée au fond de la vallée, le bourg du Juch est riche de son patrimoine architectural et légendaire. Cet ancien bourg féodal est célèbre par son diable dans l'église du XV^{ème}. Les marins de Douarnenez venaient déposer dans sa gueule leur chique ou leurs mégots avant de partir en mer pour conjurer le mauvais sort.

L'agriculture y demeure un pilier économique majeur. L'activité laitière est la première référencée, viennent ensuite l'activité porcine et les ateliers de viande bovine. En dehors d'une entreprise de travaux agricoles, l'artisanat s'oriente plutôt vers les métiers du bâtiment et l'aménagement des jardins. Un centre équestre s'est ouvert au Launay en septembre. Un bar situé en centre bourg représente la seule activité commerciale de la commune. Une école privée, une salle polyvalente, un foyer des jeunes et un terrain de football sont les équipements dont dispose la commune.

Clocher

Moulin

Pardon du Juch

Diverses associations existent :

• « Histoire et Patrimoine » : recherche, collecte, préservation et mise en valeur du patrimoine. Réunion mensuelle le 2ème mardi du mois. Journées du patrimoine, expositions.

• « Comité d'animations » : animations sous différentes formes
- Fête du chant traditionnel : 3 jours festifs, chants, danses veillées, concert en mai.
- Organisation du pardon du Juch le 15 août.

• « Les Diablesses » : activités manuelles peinture, couture, tricot. Rendez vous hebdomadaire le lundi ; scrapbooking séance mensuelle.
Plusieurs expositions dans l'année

• « Comité de Jumelage » : ville jumelée avec St Geniès dans le Périgord. Echange annuel entre les 2 villes le week-end de l'ascension. Organisation d'un vide grenier le dernier dimanche d'avril et d'un fest deiz en octobre

• « Club des Retraités » : Réunion hebdomadaire les jeudis. Scrabble, jeux de cartes, excursions.

• « Associations de chasse » : La Juchoise et association du Stang.

• « Association d'art floral » : réunion mensuelle le 3ème mercredi et exposition de Noël le dimanche semaine 51.

• « Association Parents d'élèves » : organisation d'un repas de crêpes salle polyvalente le lundi de Pâques.

Actualités

Aménagement du lotissement communal « Roz ar park »
Dans un cadre verdoyant, situé route de Guengat, 21 lots, libres de construction, d'une superficie variant de 519 à 822 m^2, sont mis à la vente au prix de 43 €/m^2.
Acquisition par Douarnenez Habitat du lot n° 8 pour 3 logements collectifs (1 T2, 1 T3 et 1 T4) et de 2 lots n°13 et 21 pour location-accession à la propriété.
S'adresser en Mairie

Aménagement du quartier de la gare :
Enfouissement des réseaux et construction d'un parking pour la mise en sécurité de la rue de la laiterie et de l'accès à la voie verte.

Douarnenez
Des aménagements en cours

Le Douarnenez (douar an enez, la terre de l'île, en breton) que nous connaissons aujourd'hui est issu de la fusion, en 1945, des communes de Douarnenez, Pouldavid, Ploare et Tréboul. Située à une altitude de 61 m, la commune occupe 2 496 ha, soit une superficie de 25 km². Au 1er janvier 2011, selon le dernier recensement de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques), la ville aux trois ports (Port-Rhu, port de pêche du Rosmeur et port de plaisance de Tréboul) comptait 15 642 habitants.
Le centre des arts André-Malraux, la maison des jeunes et de la culture, la médiathèque Georges-Perros, le Port-musée, la fête des Gras, le Festival de cinéma, les Fêtes maritimes et plus de 270 associations culturelles, sportives et autres, contribuent tout au long de l'année à l'animation de la ville et de son cadre de vie... et à sa renommée !

1/ Île Tristan
2/ Douarnenez vue de la plage du Riz
3/ Port du Rosmeur

Passé industriel et nouvelles entreprises

Toujours au 1er janvier 2011, la population active s'élevait à 7 049 personnes de 15 ans et plus (source Insee). Les dix principales entreprises du secteur privé, fortes de 35 à 332 salariés et installées sur la commune, employaient pour leur part 1 689 salariés. Répartis entre activités héritières du passé industriel de la ville et entreprises de création récente, ces emplois recouvrent les secteurs des conserveries de poissons et fabrique de boîtes métalliques, négoce de produits alimentaires, grandes surfaces, industries électriques, maison médicale ou thalassothérapie. La Ville est également un employeur important avec 420 agents communaux.

Autre activité importante de la commune : le secteur de la santé avec 700 professionnels qui travaillent localement à l'accueil et à l'accompagnement des patients. Dotée d'un centre hospitalier de 115 lits, d'un centre de rééducation fonctionnelle et de trois maisons de retraite, Douarnenez compte parmi ces professionnels, dix-sept médecins généralistes, une cinquantaine de médecins spécialisés et plus d'une soixantaine d'auxiliaires médicaux.

Des grands projets à l'horizon 2014

Après les travaux de l'été, engagés rue Jean-Jaurès, rue Louis-Pasteur et à Toubalan, plusieurs grands projets importants pour le devenir de la ville sont actuellement en cours :
la réhabilitation de la maison de maître et les aménagements paysagers de l'île Tristan ; l'aménagement des halles en salle polyvalente à dominante spectacle avec maintien de l'activité commerciale ; le projet de nouveau centre nautique à Tréboul et celui du futur centre d'animation de Pouldavid. Sans oublier les aménagements en cours d'étude du port de pêche du Rosmeur.

L'Office du Tourisme
Une mission de service public

L'Office de Tourisme du Pays de Douarnenez, association régie par la loi de 1901, est depuis début avril 2003 délégataire d'une mission de service public dans la gestion de l'activité touristique sur le Pays de Douarnenez. En contrepartie, la Communauté de Communes lui verse une subvention de fonctionnement.
Aujourd'hui, quelques 350 prestataires adhérents sont regroupés au sein de l'association. L'Office de Tourisme est composé de 21 administrateurs, dont 6 représentants de la Communauté de Communes et de 15 professionnels.

« Point i » de Tréboul

Accueil de l'office du Tourisme

La Communauté de Communes a délégué à l'Office de Tourisme 5 missions :

• Accueillir dans le Pays de Douarnenez

• Promouvoir le Pays de Douarnenez
- En éditant des brochures touristiques et en développant son site internet
- En mettant en place de nouvelles actions de promotion en y associant les nouvelles technologies (internet-applications sur les téléphones mobiles).
- En participant à des opérations de promotion
- En participant aux actions marketing proposées par l'Agence Ouest Cornouaille Développement, l'Agence de Développement Touristique du Finistère, et le Comité Régional du Tourisme.
- En organisant des actions d'animation (marchés du terroir).
- En organisant des visites guidées et balades commentées sur l'ensemble du territoire et en créant des produits touristiques.

• Coordination des acteurs
- En définissant un plan d'actions annuel
- En participant au réseau informatique et à l'observatoire touristique départemental et régional
- En mettant en place des opérations en partenariat avec les professionnels du tourisme et les associations locales

• Œuvrer pour le développement du tourisme en pays de Douarnenez
- En accompagnant les collectivités publiques dans la mise en œuvre de leur politique touristique locale.

Le personnel

L'équipe est composée de 4 personnes à temps plein et renforcée l'été par 4 saisonniers
Une directrice : Marylène LESTREHAN CENDRE
Une conseillère en séjour : Chantal LE SAOS
Une guide- conseillère en séjour - agent de développement touristique : Aude CARETTE
Un animateur web - conseiller en séjour : Fabrice LE BELLEC

L'Office de Tourisme accueille les visiteurs toute l'année.
D'avril à mi-septembre : du lundi au samedi , le dimanche matin et les jours fériés
De mi-septembre à fin mars : du lundi au samedi
En juillet et août : 7 jours sur 7
Un point Informations Touristiques est installé à Tréboul du 15 juin au 15 septembre.

+ d'infos

Office du Tourisme
1 rue du docteur Mével
B.P 216
29172 Douarnenez Cedex
Tél : 02 98 92 13 35
Courriel : info@douarnenez-tourisme.com

Parc d'activités de Kermenez, 8 044 m² commercialisables

Les propriétaires des lots entourés de Rémi BERNARD, Président de la Communauté de Communes, de Martine LE GOFF, Maire de Poullan-sur-mer, de François DOUBLET, Directeur de la Communauté de Communes, de Gérard LOUARN, Chargé des marchés publics, et de Jean-Jaques Colin, responsable équipe voirie

Rappel des faits

Les terrains du parc d'activités de Kermenez (nom du lieu-dit), situés aux abords de la Route Départementale 7 en direction de Poullan-sur-Mer, ont été achetés par la Communauté de Communes en juin 2005.
L'opération consistait à créer un parc d'activités économiques de 8 lots, dédiés principalement à l'artisanat et aux activités de services. L'aménagement du site a suivi les principes de la démarche Bretagne Qualiparc à savoir améliorer la qualité de tous les parcs d'activités économiques sur l'ensemble du territoire breton, promouvoir une nouvelle façon de concevoir et de gérer les espaces accueillant les activités économiques.

Coûts de l'opération

Les entreprises qui ont participé à la réalisation du parc sont :

- FR Environnement, Bureau d'études VRD, et Cécile CATHALO, Paysagiste (2007),
- Bureau d'études techniques ROCHETTE BUIRETTE (2008),
- EUROVIA et GUENNEAU pour la voirie,
- ETPA pour les réseaux humides,
- INEO pour les réseaux secs,
- BELLOCQ pour les aménagements paysagers.

Le coût total de création du parc d'activités de Kermenez est de 309 770 € HT.

Des subventions ont été attribuées à la Communauté de Communes pour cette opération :

- Conseil Régional de Bretagne : 53 238 €
- Conseil Général du Finistère : 48 037 €
- Etat (Dotation de Développement Rural) : 74 967 €

Le Conseil Communautaire a fixé en mars 2011 le prix de vente des lots à 10 € HT le m² (*Selon le type d'entreprises et d'activités, l'acquéreur peut bénéficier d'une subvention du Conseil Général du Finistère pour l'acquisition des terrains*).

Prise en compte de l'environnement :

Un règlement de lotissement et un cahier des charges de prescriptions architecturales et paysagères fixent les règles et les orientations de construction et d'aménagement des espaces privés.
Conformément à la démarche Bretagne Qualiparc, la Communauté de Communes a missionné un architecte coordonnateur (Monsieur Jean-Pierre LE CARRER de Plogastel Saint-Germain) qui assure un suivi architectural et paysager des projets d'entreprises. Il s'agit d'une mission de conseil technique et de coordination pour l'interprétation et l'application des prescriptions d'urbanisme régissant ce parc d'activités. L'architecte coordonnateur examine les demandes des acquéreurs et les conseille, afin que l'harmonie de l'ensemble du parc d'activités soit préservée.

8 lots au total :

Les 8 lots, dont les surfaces vont de 657 m² à 1 126 m² représentent au total 8 044 m² commercialisables.

Aujourd'hui, trois lots ont été achetés :

- Monsieur Philippe LAGADEC, artisan peintre, lot n° 6, mars 2011
- Monsieur David BONIZEC, artisan plombier chauffagiste, lot n° 5, avril 2011
- Monsieur André LE QUERE, artisan plâtrerie carrelage, lot n° 3, avril 2011

La Communauté de Communes réalisera sur un lot, un hameau d'entreprises, comme elle l'a fait précédemment sur le parc d'activités de Lannugat Nord.

+ d'infos

Christophe PODEVIN
Chargé du développement économique
02 98 74 49 14

Favoriser la création d'entreprises

Pépinière d'Entreprises du pays de Douarnenez
"Parlons Entreprise !"

Créée en 2002, la Pépinière d'Entreprises a pour objectif de favoriser la création d'entreprises et d'activités nouvelles sur le territoire de la Communauté de Communes. Plus qu'un simple lieu d'accueil, elle propose une gamme de prestations de services pour lancer et pérenniser les entreprises. Locaux, services, accompagnement, équipements, rien n'a été oublié pour créer un univers favorable à l'éclosion de nouvelles entreprises.

Frédéric LE THEUFF, animateur de la pépinière, et conseiller d'entreprise à la C.C.I Quimper-Cornouaille, vous accueille pour répondre à vos interrogations et vous orienter dans la création et le suivi de votre projet.

Vous avez un projet de création d'entreprise, une bonne idée, une envie d'indépendance ? Votre projet est en cours de finalisation ? Choisissez la formule "incubateur" de la Pépinière d'Entreprises. A partir de votre entrée dans les locaux, vous avez 4 mois pour mener à bien votre projet.

Grâce à la formule "incubateur", et avant même que votre entreprise soit créée, la Pépinière d'Entreprises met à votre service une formule d'accompagnement à un tarif exceptionnel de 100 € par mois. Pendant 4 mois vous bénéficiez de conseils essentiels dispensés par une équipe de professionnels. Une occasion unique de faciliter le démarrage de votre activité. La formule "incubateur" comprend également la mise à disposition d'un bureau entièrement équipé.

En choisissant de rejoindre la Pépinière d'Entreprises, vous optimisez vos chances de réussite. L'objectif : être dans une configuration optimale dès le début de votre activité.

Accompagnement de votre (vos) projet(s)

Des bureaux entièrement équipés

Frédéric LE THEUFF, animateur pépinière

Enseigne Pépinière

Les entreprises présentes à ce jour sont :

- IDEELIBRE, Sonia FERENCZY, Infographiste
- REPRO ART DECO.COM, Daniel THOMAS, Reproduction de photos et d'œuvres d'artistes
- ACTUAL PLANS SERVICES, Gwenola LAPART, Réalisation de plans de maisons individuelles
- Laure DENIGOT , Maître d'œuvre, Création de plans et conception
- All, Jean Claude QUINIOU, Bureau d'études ouvrages d'art / ouvrages maritimes
- A.B.E, Xavier BUREL, Bureau d'études en environnement
- ARCODESS, Dominique GUET, Architecte

+ d'infos

Pépinière d'entreprises
75 rue Ar Véret
BP245
29172 Douarnenez Cedex
Tél : 02 98 75 51 50
Fax : 02 98 75 51 90
Courriel : pepiniere-dz@wanadoo.fr

L'Agenda Communautaire :

Dimanche 15 janvier 2012 :
Salle des fêtes de Douarnenez, concert jazz, Charlier et Sourisse à 20h30.

29 janvier 2012 :
Concert «Claude Couamme chante Ferrat», à Poullan-sur-Mer (organisé par l'association Gars de Poullan-sur-Mer).

Du 28 février au 24 mars 2012 :
Médiathèque Georges-Perros à Douarnenez, exposition des originaux du livre d'Isabelle Chatellard "Le cirque".

Vendredi 23 mars 2012 :
Au Port~Musée, opéra, Madame Butterfly, Madame Chrysanthême, à 20h30.

Mardi 27 mars 2012 :
Salle des fêtes de Douarnenez, concert organisé par l'école de musique et de danse de Douarnenez.

Du 27 mars au 5 mai 2012 :
Médiathèque Georges-Perros à Douarnenez, exposition Rolland Sénéca.

Samedi 31 mars 2012 :
Salle des fêtes Douarnenez, concert orchestre harmonie, organisé par l'école de musique et de danse de Douarnenez.

Du 23 avril au 20 mai 2012 :
Grand Prix Guyader.

29 & 30 avril 2012 :
Tour de Bretagne cycliste - La ville de Douarnenez accueille une arrivée d'étape et un départ du Tour de Bretagne cycliste.

Vendredi 10 mai 2012 :
À l'auditorium de Douarnenez, concert jazz, Mathieu Boré, à 20h30.

Samedi 12 et dimanche 13 mai :
Salle des fêtes de Douarnenez, forum jobs d'été - Organisé par le Point Information Jeunesse.

27 mai 2012 :
Courses cyclistes à Poullan-sur-Mer (dans le cadre des fêtes de la Pentecôte).

Du 28 mai au 2 juin 2012 :
Marie Agnès Péron (Nautisme).

Du 11 juin au 23 juin 2012 :
Mini Fasnet.

23 et 24 juin 2012 :
Théâtre avec la troupe Café Pain Beurre à Poullan-sur-Mer.

21 juillet 2012 :
Semi-marathon à Kerlaz (organisé par le Comité des fêtes de Kerlaz).

12 août 2012 :
Traditionnels jeux bretons à Kerlaz (organisés par le Comité des fêtes de Kerlaz).

Communauté de communes du Pays de Douarnenez
75, Ar Veret - BP 225
29172 Douarnenez Cedex
Tél : 02 98 74 48 50
Fax : 02 98 74 48 54
Courriel : ccdz@wanadoo.fr